



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 04 JUIN 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	06 JUIN 2024
Date Réception	06 JUIN 2024

Le quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 30 mai, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, CHERICO, PERES, BONNOT, MM. BOURDIN, CAVIGLIOLI, PETIT, JOUANIC, GUERIN, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPET, BLESIOUS, JACQUEMIN M. PERONA, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Patrick PERONA à M. Michel BOURDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent PETIT

DELIBERATION N° 372 / 24	<u>EHPAD "LES EAUX - VIVES"</u>
Affiché du 06 JUIN 2024	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 RECTIFICATIF
Au 06 AOUT 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice – Présidente, expose :

Conformément à l'Instruction budgétaire M22, le compte de gestion puis le compte administratif 2023 ont été approuvés par délibérations n°358 et n°362 du 25 avril 2024 pour l'EHPAD « Les Eaux-Vives », et l'affectation des résultats a ensuite été adoptée par délibération n° 366 / 24.



A la demande de la trésorerie, il convient à présent de rectifier le résultat cumulé 2022 et de reprendre la réserve de compensation des déficits du compte 1068632.

Affectation 2022 rectifiée :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)		N° de compte	Compte	EHPAD 830015269		Total
				Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7		12	Excédent	312 847,70 €		312 847,70 €
			Déficit (sans signe "-")		156 247,34 €	156 247,34 €
Report à nouveau des exercices antérieurs (1)						
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs		110	Report à nouveau (solde créditeur)		17 717,01 €	17 717,01 €
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	8 463,45 €		8 463,45 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)				304 384,25 €	-138 530,33 €	165 853,92 €
Affectation du résultat administratif						
Affectations en report à nouveau		110	Report à nouveau (solde créditeur)	141 536,55 €		141 536,55 €
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		138 530,33 €	138 530,33 €
		10682	Réserves affectées à l'investissement	130 000,00 €		130 000,00 €
		10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
Affectation en réserves		10686 (2)	Réserves de compensation des déficits	32 847,70 €		32 847,70 €
		10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
			Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				304 384,25 €	-138 530,33 €	165 853,92 €
Affectation complète (zone de contrôle)				Ok	Ok	Ok

A ce résultat 2022 de + 165 853,92 €, il convient de déduire les réserves déjà affectées précédemment au 1068, à savoir 130 000 + 32 847,70 soit 162 847,70 €. Il reste donc à reprendre en 2024 le solde de **3 006,22 €**.

L'affectation des résultats doit être modifiée comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées 5 471 107,04 €
 - Recettes réalisées 5 150 798,26 €
 > Résultat de l'exercice 2023..... – **320 308,78 €**

Résultat 2022 rectifié..... + 3 006,22 €
 Résultat cumulé 2023..... – 317 302,56 €
Reprise du compte 1068632.....+ 30 542,42 €
Résultat cumulé..... – 286 760,14 €

Résultats par section avec le rectificatif 2022 :

Hébergement

Résultat 2022 Déficit..... – 138 530,33 €
 Résultat 2023 Déficit.....– 339 413,35 €

Dépendance et Soins

Résultat 2022 Excédent+ 141 536,55 €
 Résultat 2023 Excédent... + 19 104,57 €

} + 3 006,22 €/– 320 308,78 €

Il est proposé de reprendre les résultats de l'exercice 2023, comme suit :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 830015269		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	19 104,57 €		19 104,57 €
		Déficit (sans signe "-")		339 413,35 €	339 413,35 €
Report à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	141 536,55 €		141 536,55 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		138 530,33 €	138 530,33 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)			160 641,12 €	-477 943,68 €	-317 302,56 €
Affectation du résultat administratif (Résultat administratif)					
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	160 641,12 €		160 641,12 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		477 943,68 €	477 943,68 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		30 542,42 €	30 542,42 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			160 641,12 €	-447 401,26 €	-286 760,14 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok

Investissement / Besoin de financement (couvert par le Fonds de roulement)

- Dépenses réalisées	137 965.11 €
- Recettes réalisées	40 589.81 €
> Résultat de l'exercice 2023.....	- 97 375.30 €

IAF reportée.....	231 160,68 €
Prélèvement Fonds de roulement.....	97 375,30 €
Variation du fonds de roulement	- 328 535,98 €

Ce déficit sera compensé par les réserves affectées en investissement au compte 10682.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'affectation des résultats - rectificatif de l'EHPAD « Les Eaux-Vives » pour l'exercice **2023** comme détaillé ci-dessus,

SouMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

Ainsi fait et délibéré à FREJUS, le 04 Juin 2024 et ont signé tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 083-268300449-20240604-372_24-DE